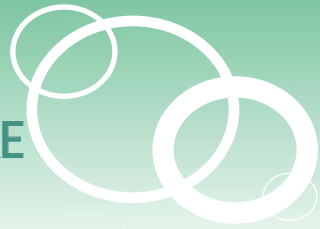


Guide

de l'interne en médecine en Franche Comté



SOMMAIRE



Vos interlocuteurs.....	4
Les associations d'internes.....	5
Votre statut d'interne.....	6
Vos fonctions d'interne	
Les gardes et astreintes	
Rémunération	
Les congés annuels	
Les congés maladie	
Les congés maternité et paternité	
Accident du travail ou maladie professionnelle	
La disponibilité pour convenances personnelles	
Formation obligatoire des internes au CHU	
Le déroulement de votre formation.....	8
Inscription à la faculté de médecine et de pharmacie	
Inscription au DES et au DESC	
Le droit au remords	
L'année recherche	
Le contenu de votre formation.....	10
Formation théorique	
Formation pratique	
Validation des stages pratiques	
Le choix des stages.....	11
Le choix semestriel	
Stages hors centre hospitalier universitaire	
Choix semestriel en dehors de votre discipline	
Stages hors subdivision d'origine	
Stages dans le départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)	
Stages en surnombre	
Disposition particulière pour les internes de psychiatrie	
Et de santé publique	
Hébergement des internes	
Les responsables locaux et les coordonnateurs des DES et DESC.....	13
Les DES préparés à Besançon	
Les coordonnateurs interrégionaux de DES	
Les DESC préparés à Besançon	
Les coordonnateurs interrégionaux de DESC	
Textes de référence.....	18
Les lieux de stages en franche-Comté.....	19

CELLULE D'ACCUEIL ET DE SUIVI DES INTERNES



Vous avez été nommé interne par le directeur général de votre CHU de rattachement, le CHU de Besançon.

Pour faciliter votre installation dans ces nouvelles fonctions, et peut-être votre arrivée dans notre région, nous avons constitué une cellule d'accueil et de suivi des internes, composée de représentants de :

- la DRASS ;
- la faculté de médecine et de pharmacie ;
- la direction du CHU ;
- la MRS (Mission Régionale de Santé) ;
- des internes.

Cette cellule d'accueil et de suivi a pour objectif de répondre aux questions que vous vous posez concernant le choix des stages, le cursus à la faculté de médecine, la vie hospitalière, le logement mais aussi sur la vie extra-professionnelle dans la région.

Le secrétariat de la cellule est assuré par Lydie Belpois. Vous pouvez la contacter pour toute information, elle vous renseignera et vous orientera vers les services compétents.

Tél. 03 81 21 87 06 - Email : accueil-internes-fc@chu-besancon.fr

Nous souhaitons également vous donner des informations sur l'avenir professionnel des médecins dans notre région et les possibilités de post-internat et d'installation après l'internat.

Pour y parvenir, nous avons réalisé ce guide de l'interne en médecine, qui contient beaucoup d'informations pratiques et vous présente vos principaux interlocuteurs.

Accueil des internes

Le directeur de la DRASS, le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie, le directeur du CHU, le directeur de la MRS et les représentants des internes vous invitent à la présentation de la cellule d'accueil et de suivi des internes de Franche-Comté qui se déroule le jour du choix.

Cette présentation sera suivie d'un buffet.

VOS INTERLOCUTEURS



DRASS de Franche-Comté

- 3 avenue Louise Michel - 25044 Besançon cedex
Bureau de l'Internat
Céline Laurent
03 81 47 88 35 - dr25-politiques.hospital@sante.gouv.fr

CHU de Besançon

- 2 place Saint-Jacques - 25030 Besançon Cedex
Direction des affaires médicales
Brigitte Gelin
03 81 21 82 89 ou poste 18 289 - dam-interne@chu-besancon.fr

Faculté de médecine et de pharmacie

- Place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex
Service scolarité 3^e cycle
(Site des Hauts du Chazal, à proximité du CHU Jean Minjoz)
Responsable 3^e cycle médecine et pharmacie
Catherine Lacombe
03 63 08 22 88 - catherine.lacombe@univ-fcomte.fr
Département médecine générale
Carole Lechapt
03 63 08 22 89 - carole.lechapt@univ-fcomte.fr

Pour tout changement intervenant dans votre situation administrative et pédagogique, vous devez impérativement informer :

- votre établissement d'affectation
- le CHU
- la DRASS
- la faculté de médecine et de pharmacie

Vous pouvez retrouver vos interlocuteurs et leurs coordonnées au dos de ce guide.

LES ASSOCIATIONS D'INTERNES



Secrétariat : Martine Bouveret - 03 81 66 88 60 - Email : internat@chu-besancon.fr

Une permanence est assurée au bureau de l'internat le mardi de 8h à 12h et de 14h à 17h ainsi que les jeudi et vendredi de 14h à 17h .

Adresse : CHU Jean Minjot - Boulevard Fleming - 25030 Besançon Cedex.

Le bureau est situé à proximité de la rotonde.

L'association des internes des hôpitaux de Franche-Comté

Cette association regroupe les internes de spécialité.

Le bureau

Président :

Paul Kuentz - Tél. 06 70 11 47 71 - Email : paulkuentz@hotmail.com

Vice-présidents :

Julien Sigala - Tél. 06 84 95 49 09 - Email : julien.sigala@yahoo.fr

Loïc Jochault - Tél. 06 63 68 81 98 - Email : loicjochault@gmail.com

Valérián Trossat - Tél. 06 78 23 64 03 - Email : trossat@hotmail.fr

Secrétaire :

Julien André - Tél. 06 63 02 98 42 - Email : dr.julien.andre@gmail.com

Trésorier :

Karim Houdrouge - Tél. 06 60 80 23 33 - Email : boorooge@yahoo.fr

Le SYRC-IMG

(Syndicat des Résidents et des Internes de Médecine Générale des hôpitaux de Franche-Comté)

Le bureau

Président :

François Jardin - Tél. 06 83 46 81 89 - Email : francois-jardin@hotmail.fr

Secrétaire :

Emilie Pierron - Tél. 06 30 92 53 34 - Email : emilieouin3925@hotmail.fr

Trésorier :

Claire Durand - Tél. 06 87 54 80 37 - Email : eliettes@netcourrier.com

Chargée de communication :

Audrey Reix - Tél. 06 15 18 32 15 - Email : audrey_reix@yahoo.fr

VOTRE STATUT D'INTERNE



Vos fonctions d'interne

Le statut de l'interne est régi par le Code de la Santé Publique : 6^e partie, livre 1^{er} - titre V- Chapitre III : Section 1 - article R 6153-1 à R 6153-40 et Section 5.

Les stages hospitaliers commencent le 1^{er} jour ouvrable de mai et novembre.

En tant que salarié de l'établissement dans lequel vous êtes affecté, vous êtes tenu de rejoindre votre poste sans délai. En cas d'impossibilité majeure justifiant une prise de fonctions différée, vous devez en avvertir l'administration et votre chef de service, et fournir tout justificatif de votre absence.

Vous exercez des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins par délégation et sous la responsabilité du praticien dont vous relevez.

Vos obligations de fonctions hospitalières sont de 11 demi-journées par semaine, plus la participation au service de gardes et d'astreintes. L'équivalent de 2 de ces demi-journées est consacré à votre formation universitaire qui peut être regroupé selon les nécessités de l'enseignement suivi **et cumulé dans la limite de 12 jours sur un semestre.**

Les gardes et astreintes

La participation aux gardes et astreintes fait partie de vos obligations normales de service. En cas d'impossibilité majeure d'effectuer une garde ou une astreinte, vous devez trouver un remplaçant et en avvertir dans les plus brefs délais l'administration de l'établissement hospitalier dans lequel vous êtes affecté.

Toute défaillance non justifiée est susceptible d'entraîner la non validation pédagogique de votre stage.

L'interne bénéficie d'un repos de sécurité d'une durée de 11 heures à l'issue de chaque garde de nuit.

Rémunération

Votre rémunération est assurée par l'établissement dans lequel vous effectuez votre stage hospitalier sauf lorsque vous êtes affecté :

- dans un établissement hospitalier militaire ;
- dans un établissement privé participant au service public ;
- dans un organisme extra-hospitalier ou un laboratoire agréé de recherche ;
- lorsque vous effectuez un stage hors région /à l'exception de l'outre-mer.

Dans tous les cas, vous relevez de votre CHU de rattachement (Besançon).

Les congés annuels

Vous bénéficiez d'un congé annuel de 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable.

La durée des congés pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Les congés maladie

Vous êtes rémunéré durant les trois premiers mois, puis à 50% pendant les six mois suivants.

En cas de congé de longue durée, vous percevez les 2/3 de votre rémunération pendant 18 mois et 50% les 18 mois suivants.

En cas de congé de longue maladie, qui peut atteindre une durée de 36 mois maximum, vous bénéficiez des 2/3 de votre rémunération pendant les douze premiers mois et 50% de celle-ci durant les 24 mois suivants.

Les congés maternité et paternité

La durée des congés maternité rémunérés est de 6 semaines avant la date prévue d'accouchement et de 10 semaines après.

Le congé paternité est de 11 jours consécutifs pris dans les 4 mois qui suivent la naissance.

Accident du travail ou maladie professionnelle

En cas de maladie ou d'accident imputable aux activités assurées dans le cadre de votre formation ou survenant à l'occasion de l'exercice de vos fonctions, vous pouvez bénéficier, après avis du comité médical, d'un congé pendant lequel vous percevez la totalité de votre rémunération.

Tout accident du travail ou maladie professionnelle doit être déclaré dans les 48 heures à votre employeur.

La disponibilité pour convenances personnelles

Après un an de fonctions, toute demande de disponibilité doit être adressée au **directeur du CHU de rattachement (Besançon)**, **2 mois avant** le début du semestre considéré.

Elle est laissée à l'appréciation du directeur.

Formation obligatoire des internes au CHU

La CME du CHU a retenu le principe d'une formation sur le fonctionnement hospitalier, obligatoire pour tous les nouveaux internes affectés au CHU et organisée dans le mois qui suit la prise de fonction.

L'échéancier de cette formation, d'une durée de 16 heures, sera transmis 15 jours avant.

Vous êtes tenu d'informer de vos absences les administrations concernées
(établissement d'affectation et CHU de Besançon)

La validation administrative est subordonnée à votre présence durant le stage semestriel

LE DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION



L'inscription à la faculté de médecine et de pharmacie

Vous êtes tenu, **chaque année**, de prendre une inscription universitaire auprès de la faculté de médecine et pharmacie de Besançon.

Dépôt du dossier et paiement des droits d'inscription **avant le 1^{er} novembre**, dernier délai.

L'inscription au DES et au DESC

(liste des spécialités et des coordonnateurs page 13)

Le DES

Pour les internes en spécialités médicales ou spécialités chirurgicales, votre inscription définitive à un DES doit être prise (imprimé à retirer au service scolarité) au plus tard **avant la fin du quatrième semestre** effectué après votre nomination en qualité d'interne, après avis du coordonnateur local et du coordonnateur interrégional du DES concerné.

Pour pouvoir vous inscrire au DES de votre choix correspondant à votre discipline d'affectation, vous devez avoir effectué au moins un semestre dans un service agréé pour ce DES et **pouvoir satisfaire dans les délais impartis aux exigences de la maquette** du DES que vous choisissez.

Dès votre prise de fonctions d'interne et avant d'arrêter votre choix de spécialité, prenez contact avec le coordonnateur local du DES envisagé. Il vous donnera tout renseignement utile à votre projet et vous informera sur les enseignements théoriques et séminaires organisés dans la discipline.

Le DESC

Les internes intéressés par la préparation d'un DESC doivent prendre une inscription annuelle à la faculté.

Pour les **DESC dits du groupe I**, accomplir quatre semestres (consécutivement ou non) dans des services agréés pour le DESC envisagé.

Deux semestres doivent être effectués au cours de l'internat (sauf dérogation accordée par le coordonnateur).

Pour les **DESC dits du groupe II**, accomplir six semestres de fonctions dans des services agréés pour le DESC envisagé.

Quatre semestres doivent être effectués au cours de l'internat.

L'inscription en DESC se prend **au plus tard avant la fin du 5^e semestre d'internat** ; un semestre devra obligatoirement avoir été effectué dans un service agréé pour ce DESC.

L'inscription à deux DESC du groupe I ou à un DESC du groupe II et à un DESC du groupe I est autorisée sous réserve de l'accord des coordonnateurs des DESC concernés.

Le droit au remords

Il s'exerce **avant la fin du 4^e semestre d'internat**.

C'est une possibilité qui vous est offerte et que vous ne pouvez exercer qu'une fois, dans la mesure où votre rang initial de classement vous a situé dans la discipline pour laquelle vous souhaitez opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes nationales et affecté dans cette discipline au niveau de la subdivision (Besançon).

Vous devez adresser votre demande à la **DRASS de Franche-Comté au moins 2 mois avant le début du semestre** et en informer les services de la faculté et du CHU.

Vous devez bien sûr être en mesure de satisfaire dans les délais impartis aux exigences de la maquette du DES que vous envisagez. Pour l'inscription au DES, voir page précédente.

L'année recherche

Pour l'accomplissement de travaux de recherche en vue de la préparation d'un master recherche, d'un DEA ou d'un doctorat, les internes en médecine peuvent bénéficier d'une année recherche.

Un arrêté des ministres chargés de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du budget fixe le nombre d'internes issus d'une même génération de concours, susceptibles d'en bénéficier. Ce nombre est fixé par inter-région.

La qualité du projet de recherche des internes est prise en compte et évaluée par une commission régionale composée du doyen de la faculté de médecine, du président de la délégation à la recherche clinique du CHU et de deux chercheurs titulaires désignés par le délégué régional de la recherche et de la technologie.

L'année recherche est attribuée en fonction de l'avis émis par cette commission sur l'intérêt du projet de recherche et du rang de classement de l'interne aux ECN.

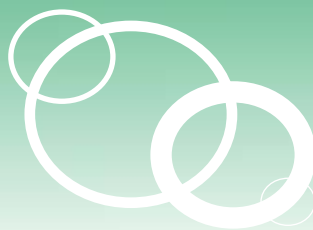
L'année recherche s'effectue pour une période comprise entre un 1^{er} novembre et un 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard à la fin de la dernière année d'internat.

Lorsque l'interne est dans l'impossibilité d'effectuer l'année recherche dans le délai mentionné ci-dessus, il doit avertir la DRASS six mois avant la date de début de la réalisation de celle-ci. Il peut alors l'effectuer l'année suivante, sauf s'il ne peut plus se prévaloir de sa qualité d'interne au moment où il désire commencer à effectuer son année recherche.

Pour sa rémunération, l'interne reste soumis aux dispositions du décret du 10 novembre 1999. Il a la possibilité de prendre des gardes.

Les renseignements et les documents relatifs à l'année recherche sont à votre disposition au service de scolarité du 3^e cycle de la faculté de médecine et de pharmacie.

LE CONTENU DE VOTRE FORMATION & LE CHOIX DES STAGES



Formation théorique

Elle est organisée au sein de chaque discipline pour l'ensemble des universités de l'interrégion. Pour toute information, vous devez vous mettre en contact avec le coordonnateur local du DES envisagé (voir page 14).

Formation pratique

Chaque DES comporte des obligations de formation pratique ; **les maquettes** sont à votre disposition

- à la faculté de médecine et de pharmacie ;
- au service de scolarité du 3^e cycle ;
- au département de médecine générale ;
- sur le site de la cellule d'accueil et de suivi des internes (www.accueil-internes-fc.fr).

Validation des stages pratiques

Sous réserve de l'application de l'article R6153-20 du code de la Santé Publique susvisé, un stage est validé par le directeur de l'unité de formation et de recherche ou le président du comité de coordination des études médicales après avis du chef de service hospitalier ou extrahospitalier responsable du stage dans lequel a été affecté l'interne.

A l'issue de chaque stage, le chef de service renseigne une grille d'évaluation. Il donne son avis sur le stage effectué par l'interne et la transmet au doyen de la faculté. Ce dernier transmet au coordonnateur copie de la grille d'évaluation et de sa décision d'accorder ou non la validation du stage et informe, avant le 15 mars et le 15 septembre de chaque année selon le semestre en cours, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'origine de sa décision.

L'interne remplit une grille d'évaluation et la transmet au doyen de la faculté (bureau du 3^e cycle) et au coordonnateur interrégional de la subdivision.

La validation anticipée du stage n'autorise en aucun cas l'interne à quitter le service d'affectation avant la fin du semestre.

Le choix semestriel

Les choix, organisés par la DRASS, et sous sa responsabilité, se déroulent chaque année début avril et début octobre. Chaque interne est convoqué personnellement, au plus tard dans la 15^{aine} qui précède le choix. **Les internes choisissent par ancienneté de semestres validés et par rang de classement aux épreuves classantes nationales (ECN).**



Stages hors CHU

Les internes autres que ceux de médecine générale exercent leurs fonctions durant **au moins 2 semestres** dans des hôpitaux autre qu'un centre hospitalier universitaire. Toutefois, l'enseignant coordonnateur du DES, en fonction des exigences de formation de ce diplôme et des capacités de formation de la subdivision dont relève l'intéressé, peut limiter à un semestre cette durée. Les internes de médecine générale exercent leurs fonctions durant **au moins trois semestres** dans les services d'un établissement autre qu'un centre hospitalier universitaire.

Choix semestriel en dehors de votre discipline

Vous désirez effectuer un semestre dans un service agréé au titre d'une discipline différente de votre discipline d'affectation. Vous devez adresser une demande écrite à la DRASS, **2 mois au moins avant le début du semestre considéré. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.** Vous choisirez alors, par ancienneté de semestres validés, et selon votre rang de classement général immédiatement après le dernier interne de même ancienneté affecté dans cette discipline.

Stages hors subdivision d'origine

Vous pouvez effectuer 3 semestres au maximum de formation dans une subdivision autre que celle de Besançon (dont au moins un au sein de l'interrégion d'origine). Pour cela vous devez avoir réalisé 4 semestres de fonctions (2 semestres pour les internes de MG). Le dossier est à demander soit à la faculté, soit au CHU et à déposer au plus tard le 15 janvier pour le semestre de mai à novembre ou le 15 juin pour le semestre de novembre à mai.

Pour les stages dans des hôpitaux parisiens, l'accord de l'établissement d'accueil est à demander à l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et non au directeur de l'hôpital concerné. Une pré-commission organisée par l'AP-HP se tient en mai, une seconde en juin, la commission finale en juillet. En règle générale, il est conseillé de vous rapprocher de la faculté d'accueil afin de savoir si des pré-commissions sont organisées et si vous devez leur communiquer un exemplaire de votre dossier complet.

Il existe une disposition particulière facilitant l'échange d'internes avec le CHU de Dijon : Il faut être inscrit en DES ou DESC (groupe II). L'échange se fait sur simple accord entre les chefs de services des deux CHU, au sein d'une même spécialité. Le formulaire à remplir est disponible à la scolarité et sur internet. Les signatures doivent être obtenues dans les mêmes délais que les échanges inter-CHU. Le statut de position administrative inter-CHU est automatique (convention tripartite signée au sein du cadre de l'accord Dijon/Besançon).

Stages dans les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)

Les conditions d'autorisation sont les mêmes que pour le stage hors subdivision d'origine, retrait du dossier : Université Bordeaux II, Mission DOM-TOM - 146 rue Léon Saignat 33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 10 29 - Email : secretariat.dom-tom@u-bordeaux2.fr

Stages en surnombre

Cette possibilité ne concerne que les internes qui auront moins de 2 mois de présence au sein d'un service. Ils doivent adresser -officiellement par écrit- au plus tard 2 mois avant le début du semestre considéré une demande de poste en surnombre auprès de la DRASS, ainsi qu'une copie à la direction des affaires médicales du CHU et à la faculté de médecine et pharmacie. La demande de surnombre doit être justifiée par un certificat médical ou la déclaration de grossesse pour les femmes enceintes annexé(e) au courrier. Le poste de l'interne en surnombre est comptabilisé dans le total des postes listés par la commission de subdivision, et n'est pas ouvert au choix des autres internes. Les internes en surnombre ne participent pas au choix. Ils sont affectés par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales après avis de la commission de subdivision, et après le choix des internes, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits formulés par l'interne en surnombre.

Dispositions particulières pour les internes de psychiatrie et de santé publique

Conformément aux dispositions de l'art. 17 du décret du 16/01/2004, "les internes de psychiatrie peuvent, à leur demande, effectuer un stage de deux semestres spécifiques consécutifs dans le même service d'un centre hospitalier faisant l'objet d'une sectorisation. Les internes de santé publique peuvent, à la suite d'un seul et même choix, effectuer un stage de deux semestres consécutifs au sein de l'Ecole nationale de la santé publique selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé". La demande écrite doit être adressée à la DRASS deux mois au moins avant le début du semestre envisagé. Cette possibilité n'est offerte qu'une seule fois durant l'internat.

Hébergement des internes

Certains établissements hospitaliers disposent de logements. Chaque interne nouvel arrivant peut se voir attribuer une chambre. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'établissement concerné :

CHU Besançon - M. Prevalet - Tél. 03 81 21 87 48 - Email : fprevalet@chu-besancon.fr

Demande de logement en ligne : http://www.internat-besancon.com/stage_choixsemestriel.php

CH Pontarlier - M^{me} Queryy - Tél. 03 81 38 58 80 - Email : c.queryy@ch-pontarlier.fr

CH Belfort - Montbéliard - M^{me} Kica - Tél. 03 84 98 56 37 - Email : nkica@chbm.fr

M^{me} Brikh - Tél. 03 84 98 56 37 - Email : jbrikh@chbm.fr

CHI Vesoul - M^{me} Morel - Tél. 03 84 96 60 19 - Email : i.morel@chi70.fr

CH Gray - M. Mace - Tél. 03 84 64 60 54 - Email : cmace@ch-gray.fr

CH St Rémy - M^{me} Lemarquis - Tél. 03 84 97 24 14 - Email : sylvie.lemarquis@ahfc.fr

CH Lons-le-Saunier - Mlle Hugonnet - Tél. 03 84 35 60 03 - Email : nadine.hugonnet@ch-lons.fr

CH Dole - M^{me} Marmet - Tél. 03 84 79 66 40 - Email : rh.medecins@ch-dole.fr

CH Salins les bains - M^{me} Pelligand - Tél. 03 84 73 66 04 - Email : pelligand@ch-salinslesbains.fr

(Pas d'internat au CH de Dole, mais possibilité de 2 chambres meublées au CHS Dole Saint-Yllie)



**Les responsables locaux
et
les coordonnateurs interrégionaux
des
DES et DESC**

LES DES préparés à Besançon



Spécialité

Anesthésie Réanimation.....
Biologie Médicale.....
Gynécologie médicale.....
Gynécologie obstétrique.....
Médecine générale.....
Médecine du travail.....
Pédiatrie.....
Psychiatrie.....
Santé publique et médecine sociale..

Spécialités chirurgicales

Chirurgie générale.....
 Neurochirurgie.....
 Ophtalmologie.....
 ORL et chirurgie cervico-faciale.....
 Stomatologie.....

Spécialités médicales

Anatomie et cytologie pathologiques....
 Cardiologie et maladies vasculaires....
 Dermatologie et vénéréologie.....
 Endocrinologie, diabète, maladies
 métaboliques.....
 Gastroentérologie et hépatologie.....
 Génétique médicale.....
 Hématologie.....
 Médecine interne.....
 Médecine nucléaire.....
 Médecine physique et de réadaptation..
 Néphrologie.....
 Neurologie.....
 Oncologie.....
 (3 options: médicale.....
 Radiothérapique, hématologie).....
 Pneumologie.....
 Radiodiagnostic et imagerie médicale...
 Rhumatologie.....

Responsable

Pr Boillot
 Pr JP Kantelip
 Pr Penfornis
 Pr Riethmuller
 Pr Gaume
 Dr Thaon
 Pr Menget
 Pr Vandel
 Pr Monnet

Pr Heyd
 Pr Czorny
 Pr Montard
 Pr Chobaut
 Pr Ricbourg

Pr B Kantelip
 Pr Bernard
 Pr Humbert

Pr Penfornis
 Pr Di Martino
 Pr Bresson
 Pr Deconinck
 Pr Magy-Bertrand
 Pr Boulahdour
 Pr Parratte
 Pr Chalopin
 Pr Moulin
 Pr Pivot
 Pr Pivot
 Pr Bosset
 Pr Dalphin
 Pr Kastler
 Pr Wendling

Service

Département Anesthésie
 Pharmacologie
 Endocrinologie
 Maternité
 Département médecine générale
 Médecine du travail & risques professionnels
 Pédiatrie
 Psychiatrie adulte
 Département de Santé Publique

Chirurgie viscérale
 Neurochirurgie
 Ophtalmologie
 ORL
 Chir. maxillo-faciale

Anatomie pathologique
 Cardiologie
 Dermatologie

Endocrinologie
 Hépatologie
 Cytogénétique
 Hématologie
 Médecine interne
 Médecine nucléaire
 Médecine physique et de réadaptation
 Néphrologie
 Neurologie
 Oncologie
 Oncologie
 Radiothérapie
 Pneumologie
 Radiologie A
 Rhumatologie

Les coordonnateurs interrégionaux de DES

Anesthésie Réanimation	Pr Pottecher	CHU Strasbourg
Biologie Médicale	Pr Leissingner	CHU Strasbourg
Gynécologie médicale	Pr Caron	CHU Reims
Gynécologie obstétrique	Pr Langer	CHU Strasbourg
Médecine générale	Pr Beis	Faculté Médecine Dijon
Pédiatrie	Pr Huet	CHU Dijon
Psychiatrie	Pr Bonin	CHU Dijon
Médecine du travail	Pr Cantineau	CHU Strasbourg
Santé publique et médecine sociale ..	Pr Hartemann	Faculté Médecine Nancy

Spécialités médicales

Anatomie et cytologie pathologiques.....	Pr Kantelip	CHU Besançon
Cardiologie et maladies vasculaires.....	Pr Bernard Y	CHU Besançon
Dermatologie et vénéréologie.....	Pr Cribier	CHU Strasbourg
Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques.....	Pr Gauthier-Jeandidier	CHU Strasbourg
Gastroentérologie et hépatologie.....	Pr Thieffin	CHU Reims
Génétique médicale.....	Pr Leheup	CHU Nancy
Hématologie.....	Pr Solary	CHU Dijon
Médecine interne.....	Pr Pennaforte	CHU Reims
Médecine nucléaire.....	Pr Constantinesco	CHU Strasbourg
Médecine physique et de réadaptation..	Pr Casillas	CHU Dijon
Néphrologie.....	Pr Rieu	CHU Reims
Neurologie.....	Pr Vespignani	Faculté Médecine Nancy
Oncologie radiothérapique.....	Pr Peiffert	CHU Nancy
Oncologie médicale.....	Pr Chauffert	CHU Dijon
Onco-hématologie.....	Pr Herbrecht	CHU Strasbourg
Pneumologie.....	Pr Camus	CHU Dijon
Radiodiagnostic et imagerie médicale...	Pr Regent	CHU Nancy
Rhumatologie.....	Pr Tavernier	CHU Dijon

Spécialités chirurgicales

Chirurgie générale.....	Pr Bresler	CHU Nancy
Neurochirurgie.....	Pr Auque	CHU Nancy
Ophthalmologie.....	Pr Delbosch	CHU Besançon
Stomatologie.....	Pr Wilk	CHU Strasbourg
ORL et chirurgie cervico-faciale.....	Pr Chobaut	CHU Besançon

LES DESC préparés à Besançon



2 types de DESC :

Groupe I d'une durée de 2 ans

Groupe II d'une durée de 3 ans, qui ouvrent droit à la qualification de spécialiste correspondant à l'intitulé du diplôme.

Intitulé	Responsable	Service
GROUPE 1		
Addictologie.....	Pr Sechter	Psychiatrie
Allergologie et immunologie clinique.....	Pr Dalphin	Pneumologie
Andrologie.....	Pr Bittard	Chirurgie urologique
Cancérologie.....	Pr Pivot	Oncologie médicale
Médecine de la reproduction.....	Pr Bresson.	Cytogénétique
Médecine de la douleur et médecine palliative *	Pr Boillot (douleur)	Anesthésie réanimation
Médecine d'urgence.....	Pr Allemand (s. Palliatifs)	CNAM Paris
Médecine légale et expertises médicales.....	Pr Capellier	SAMU
Médecine vasculaire.....	Pr Chopard	Médecine légale
Nutrition.....	Pr Camelot	Médecine vasculaire
Pathologie infectieuse et trop., clin. et bio.....	Pr Penfornis	Endocrinologie
Pharma. clin., évaluation des thérapeutiques	Pr Hoen	Maladies infectieuses
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.....	Pr JP Kantelip	Pharmacologie
	Pr Nezelof	Pédopsychiatrie

* Dr Aubry, coordonnateur par délégation du Pr Allemand. Adresser les dossiers au Dr Aubry (CHU Besançon).

GROUPE 2 (DESC qualifiants)

Chirurgie de la face et du cou.....	Pr Chobaut	ORL
Chirurgie infantile.....	Pr De Billy	Chirurgie infantile
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.....	Pr Ricbourg	Chirurgie maxillo-faciale
Chirurgie orthopédique et traumatologie.....	Pr Garbuio	Chirurgie orthopédique
Chirurgie plastique recons. et esthétique.....	Pr Tropet	Chirurgie plastique
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.....	Pr Etievent	Chirurgie cardiaque
Chirurgie urologique.....	Pr Bittard	Chirurgie urologique
Chirurgie vasculaire.....	Pr Camelot	Chirurgie vasculaire
Chirurgie viscérale et digestive.....	Pr Manton	Chirurgie viscérale
Gériatrie.....	Pr Moulin	Neurologie II
Réanimation médicale.....	Pr Capellier	Réanimation médicale

Les coordonnateurs interrégionaux de DESC

GROUPE 1

Addictologie.....	Pr Paille	CHU Nancy
Allergologie et immunologie clinique.....	Pr Kanny et Pr Martin	CHU Nancy et Strasbourg
Andrologie.....	Pr Hubert	CHU Nancy
Cancérologie.....	Pr Bergerat	CHU Strasbourg
Dermatopathologie	Pr Schmutz	CHU Nancy
Foetopathologie	Pr Gaillard	Hôpital Maison Blanche Reims
Hémobiologie - transfusion.....	En attente	
Médecine de la reproduction.....	Pr Sagot	CHU Dijon
Médecine de la douleur	Pr Muller (douleur)	CHU Strasbourg
et médecine palliative.....	Dr Aubry (soins palliatifs)	CHU Besançon
Médecine d'urgence.....	Pr Kopferschmit	CHU Strasbourg
Médecine du sport	En attente	
Médecine légale et expertises médicales.....	Pr Coudane	CHU Nancy
Médecine vasculaire.....	Pr Stephan	CHU Strasbourg
Néonatalogie.....	Pr Hascoet	Maternité R ^{alé} Reims
Neuropathologie	Pr Mohr	CHU Strasbourg
Nutrition.....	Pr Bertin	CHU Reims
Orthopédie dento-maxillo-faciale.....	Pr Malka	CHU Dijon
Pathologie infectieuse et trop., clin. et bio.....	Pr Christmann	CHU Strasbourg
Pharma. clin., évaluation des thérapeutiques	Pr Gillet	CHU Nancy
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.....	Pr Sibertin-Blanc	Centre de Psychothérapie de Nancy Laxou

GROUPE 2 (DESC qualifiants)

Chirurgie de la face et du cou.....	Pr Simon	CHU Nancy
Chirurgie infantile.....	Pr De Billy	CHU Besançon
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.....	Pr Chassagne	CHU Nancy
Chirurgie orthopédique et traumatologie.....	Pr Molé	CHU Nancy
Chirurgie plastique recons. et esthétique.....	Pr Tropet	CHU Besançon
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.....	Pr Eisenmann	CHU Strasbourg
Chirurgie urologique.....	Pr Staerman	CHU Reims
Chirurgie vasculaire.....	Pr Chakfe	CHU Strasbourg
Chirurgie viscérale et digestive.....	Pr Rohr	CHU Strasbourg
Gériatrie.....	Pr Berthel	CHU Strasbourg
Réanimation médicale.....	Pr Capellier	CHU Besançon

Biologie médicale

Biochimie hormonale et métabolique		
Biologie des agents infectieux		
Biologie moléculaire		
Cytogénétique humaine.....	Pr Stoll	CHU Strasbourg
Hématologie biologique.....	Pr Pautron	CHU Reims
Pharmacocynétique et métabo. médicaments	Pr Siest	UFR Médecine Vandoeuvre
Radiopharmacie et radiobiologie.....	Pr Nicolas	UFR Pharmacie Nancy
Toxicologie biologique.....	Pr Siest	UFR Médecine Vandoeuvre

Textes de référence



Articles L-632-1 à L-632-12 du Code de l'Education.

Arrêté du 27 septembre 1985 modifié fixant le régime de l'année-recherche durant l'internat de médecine et de pharmacie.

Arrêté du 20 mars 1990 fixant les modalités selon lesquelles les internes et les résidents en médecine effectuent des stages hors de leur subdivision d'origine.

Articles R 6153-1 à R 6153.40 du Code de la Santé Publique.

Décret 2003-76 du 23 janvier 2003 fixant la réglementation des DES de biologie médicale.

Décret 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du 3^e cycle des études médicales.

Arrêté du 10 mars 2004 définissant la liste des disciplines du 3^e cycle des études médicales.

Arrêtés du 22 septembre 2004 modifiés fixant la liste et la réglementation des DES et des DESC de médecine.

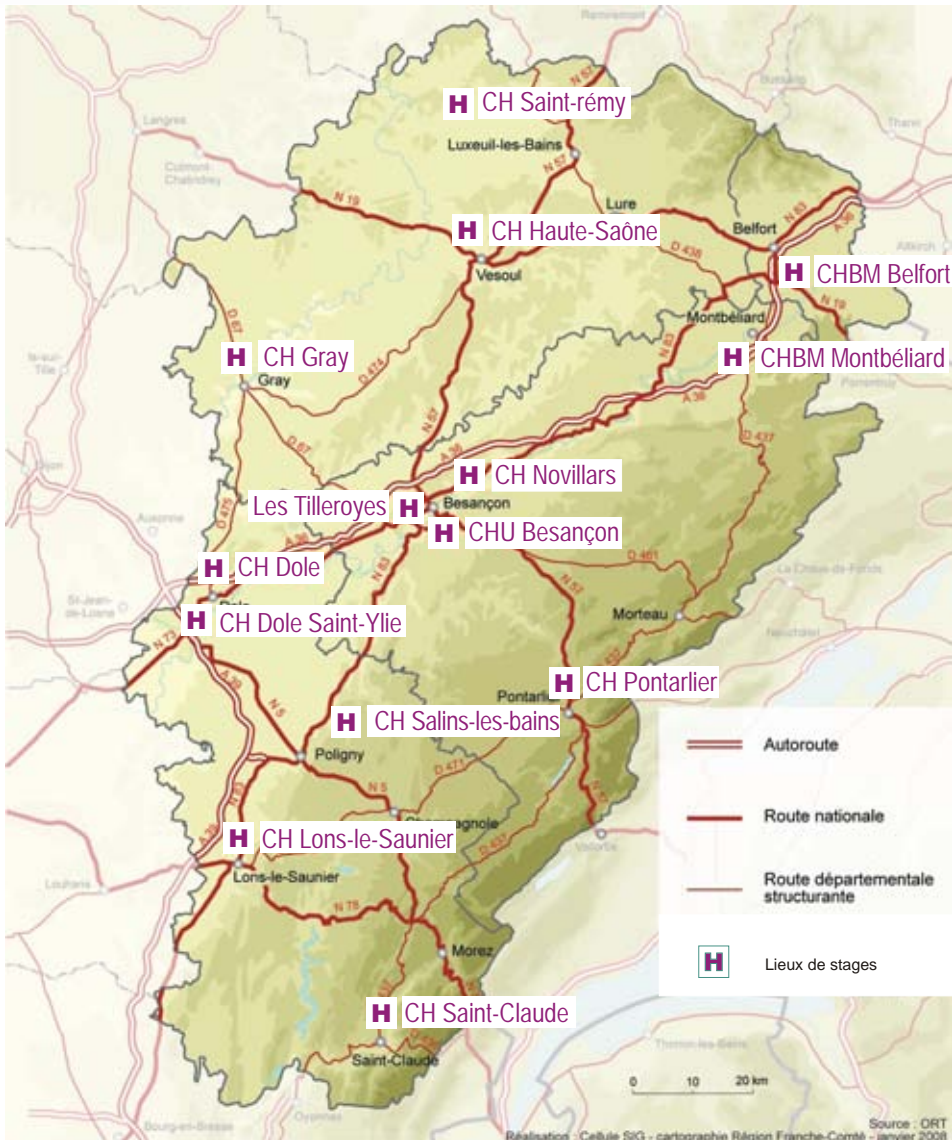
Arrêté du 22 septembre 2004 relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en 3^e cycle des études médicales appelés internes ou résidents.

Arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le 3^e cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Circulaire n° DGES/DHOS/M1/2007/269 du 5 juillet 2007 relatif à l'attribution de l'année-recherche.

Arrêté du 26 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2004, fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine.

Les lieux de stages en Franche-Comté



Cellule d'accueil et de suivi des internes de Franche-Comté

Centre Hospitalier Universitaire - Direction générale - 2, place Saint Jacques - 25030 Besançon Cedex
www.accueil-internes-fc.fr

Secrétariat

Lydie Belpois - Tél. 03 81 21 87 06
Email : accueil-internes-fc@chu-besancon.fr

DRASS de Franche-Comté

3 avenue Louise Michel - 25044 Besançon cedex

Bureau de l'internat

Céline Laurent - Tél. 03 81 47 88 35
dr25-politiques.hospital@sante.gouv.fr

Choix des stages
Validation administrative des stages hospitaliers et extra-hospitaliers
Maquettes DES/DESC
Droit au remords
Stages hors filière

CHU de Besançon

2 place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex

Direction des affaires médicales

Brigitte Gelin - Tél. 03 81 21 82 89
dam-interne@chu-besancon.fr

Mise en disponibilité
Absences
Tout renseignement relatif au statut d'interne
Stages hors subdivision d'origine
Mesures disciplinaires

Faculté de médecine et de pharmacie

Place Saint-Jacques - 25030 Besançon cedex

Service scolarité 3^e cycle

(Site des Hauts du Chazal)

À proximité du CHU Jean Minjot

Responsable 3^e cycle médecine et pharmacie

Catherine Lacombe

03 63 08 22 88

catherine.lacombe@univ-fcomte.fr

Département médecine générale

Carole Lechapt - Tél. 03 63 08 22 89

carole.lechapt@univ-fcomte.fr

Inscription annuelle
Inscription pédagogique dans la spécialité
Maquettes DES/DESC
Validation pédagogique des stages hospitaliers
Diplômes
Stages hors subdivision d'origine
Année recherche

Les associations d'internes

CHU Jean Minjot - Boulevard Fleming - 25030 Besançon Cedex

[Http://www.internat-besancon.com/](http://www.internat-besancon.com/)

L'association des internes des hôpitaux de Franche-Comté

Président : Loïc Jochault - Tél. 06 63 68 81 98

Le SYRC-IMG

Président : François Jardin - Tél. 06 83 46 81 89

Communication : Audrey Reix - Tél. 06 15 18 32 15

Les présidents siègent avec voix délibérative à la commission de subdivision (agrèments et adéquation).

Le président du SYRC-IMG siège à la commission des SASPAS et au conseil du département de médecine générale.

Etablissement d'affectation

Services administratifs

Bureau du personnel
Rémunération
Congés